F

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Quarante-huitième session (session extraordinaire)
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»

4 juin 2021

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES SUR LES APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES ET AUTRES APPROCHES NOVATRICES POUR UNE AGRICULTURE ET DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES PROPRES À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION – PROJETS DE DÉCISION

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ

Le Comité a examiné les documents intitulés «Recommandations du CSA en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition» (CFS 2021/48/2), et «Recommandations en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition – Projets de décision» (CFS 2021/48/3), présentés par M. Yaya Olaniran (Nigéria), Rapporteur du processus de convergence des politiques.

Le Comité:

a) adresse ses remerciements au Rapporteur, et à son prédécesseur, pour l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé les travaux, et prend note avec satisfaction des travaux effectués par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) dans le cadre de l'élaboration de son rapport sur les «Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la

sécurité alimentaire et la nutrition»;

b) approuve le document «Recommandations du CSA en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition» (CFS 2021/48/2), notant que les recommandations sont d'application volontaire et non contraignantes;

c) encourage toutes ses parties prenantes à soutenir et à promouvoir, à tous les niveaux au sein de leurs groupes d'intérêt, selon une démarche solidaire et en collaboration avec les autres initiatives et plateformes concernées, la diffusion, l'utilisation et l'application de ces recommandations afin d'appuyer l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de mesures, de lois, de programmes et de plans d'investissement nationaux coordonnés et multisectoriels, et d'initiatives régionales diverses liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, selon le cas;

d) encourage toutes les parties prenantes à consigner les enseignements tirés de l'application des recommandations en matière de politiques et à lui en faire part, afin qu'il évalue régulièrement leur pertinence, leur efficacité et leur impact, conformément à ses pratiques de suivi habituelles;

e) souligne que les recommandations en matière de politiques apportent une contribution précieuse aux débats qui auront lieu dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) et aux éventuels processus visant à y donner suite;

f) décide de transmettre les recommandations en matière de politiques aux organes directeurs de la FAO, du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole (FIDA), afin que ceux-ci poursuivent leur réflexion quant à la manière d'appuyer leur utilisation au niveau national, conformément à la demande des pays et en vertu du paragraphe 17 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et du paragraphe 1 de l'article X du Règlement intérieur du CSA, et conformément au paragraphe 22 du document relatif à la réforme du CSA;

g) encourage la FAO, le FIDA et le PAM à envisager, par l'intermédiaire de leurs organes directeurs, de renforcer la coordination et la cohérence de leurs stratégies, politiques et programmes sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition;

h) décide de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'envisager d'assurer une large diffusion des recommandations en matière de politiques auprès de tous les organismes et institutions compétents des Nations Unies et d'encourager leur mise en œuvre, conformément au paragraphe 15 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, au paragraphe 4 de l'article X du Règlement intérieur du CSA et au paragraphe 21 du document relatif à la réforme du CSA;

i) convient d'incorporer ces recommandations en matière de politiques dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition;

j) souligne l'importance de promouvoir le rôle de l'innovation dans l'agriculture familiale et invite le Comité directeur de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, en collaboration avec la FAO et le FIDA, à tenir compte des conclusions du rapport du HLPE sur

les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (CFS 2019/46/INF/17) et des recommandations en matière de politiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale;

k) invite le Comité directeur du HLPE à tenir compte de ces recommandations en matière de politique, s'il y a lieu, lors de l'élaboration du rapport du HLPE sur les outils de collecte et d'analyse de données, qui paraîtra sous peu, et conformément au Programme de travail pluriannuel 2020-2023 du CSA (CFS 2019/46/7, par. 38 à 44), et notamment à réfléchir à la manière dont ces recommandations pourraient contribuer à enrichir l'axe de travail de collecte et d'analyse de données du CSA, et au regard des mesures et indicateurs globaux concernant les dimensions sociales, environnementales et économiques de l'agriculture et des systèmes alimentaires afin de renforcer les capacités des pays en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation de données de qualité et améliorer ainsi la prise de décision.